

# Carte Nationale d'Identité

---

La présence du demandeur est requise à la fois au moment du dépôt de la demande de carte nationale d'identité et lors de la remise de celle-ci.

Lorsque le demandeur est mineur, la présence du responsable légal est obligatoire.

La fabrication de la carte nationale d'identité nécessite un délai variant au cours de l'année, il est donc nécessaire de vérifier la validité de la C.N.I. en cas de prévision de déplacement à l'étranger.

## **Pièces élémentaires à fournir à la Mairie du lieu de domicile du demandeur :**

### 1) Première demande de C.N.I. ou renouvellement de la C.N.I. périmée depuis plus de 2 ans

Le formulaire de demande CERFA (à remplir sur place ou le demander en mairie)

1 copie récente de l'acte de naissance du demandeur (à demander à la mairie du lieu de naissance)

1 justificatif de domicile

2 photos d'identité identiques et récentes

1 justificatif de nationalité française (lorsque l'acte de naissance ne permet pas de constater la nationalité du demandeur)

Restitution de l'ancienne C.N.I. (en cas de renouvellement), *prévoir 25€ en timbre fiscal si l'ancienne CNI ne peut pas être fournie lors du renouvellement (consulter la mairie).*

### 2) Renouvellement de la C.N.I. (en cours de validité ou périmée de moins de 2 ans)

Le formulaire de demande CERFA (à remplir sur place ou le demander en mairie)

Le livret de famille du demandeur

1 justificatif de domicile (facture EDF, SAUR, SIVOM... faisant apparaître le nom du demandeur et son adresse exacte)

2 photos d'identité identiques et récentes

Restitution de l'ancienne C.N.I. (en cas de renouvellement), *prévoir 25 € en timbre fiscal si l'ancienne CNI ne peut pas être fournie lors du renouvellement (consulter la mairie).*